



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

En septembre, s'il tonne, la vendange sera bonne.

Dispensé de timbrage

Déposé le jeudi 11 septembre 2008

Jamais une rentrée ne se sera déroulée dans un tel climat d'insécurité sur l'avenir de l'école et de notre profession. Elle est en rupture avec les précédentes dans la mesure où c'est la première rentrée qui verra l'application des mesures ministérielles largement contestées par les enseignants et que le SNUipp avec les collègues continue à dénoncer et à combattre.

L'inventaire des changements donne le vertige. Les nouveaux programmes, les nouveaux dispositifs (Accompagnement Educatif, Stage de remise à niveau, les 2h hors temps d'enseignement) impriment un changement profond à l'école. Les enseignants ne croient pas en leur efficacité dans le traitement de la difficulté scolaire. Professionnels et déterminés, les enseignants s'appuieront sur leur expérience, sur les résultats de la recherche pour mettre en œuvre une pédagogie efficace au service de la réussite de leurs élèves.

Tous les textes sur la réorganisation de la semaine scolaire ont été publiés. Il est indispensable que **des principes soient rappelés et affichés** pour servir de cadre au plan départemental. Le rôle essentiel du conseil des maîtres dans la nouvelle organisation de la semaine scolaire doit notamment être réaffirmé. **Les conséquences sur la vie professionnelle et familiale des collègues n'autorisent pas la moindre approximation.**

Alors que la circulaire de rentrée mentionne l'ambition de réussite de la scolarisation des enfants en situation de handicap, force est de constater que la réalité du terrain est tout autre : dossiers en retard, listes d'attente, manque d'AVS, surcharge de travail des personnels. Ainsi, en cette rentrée trop d'enfants n'ont pas bénéficié totalement des projets qui leur avaient été proposés ainsi qu'à leur famille avant les vacances.

Le silence pesant sur les Rased devient difficilement tolérable. Pas ou peu de mention en cette rentrée sur la prise en charge des élèves en difficulté sur le temps d'enseignement. La possible rédaction de nouveaux textes n'en est que plus inquiétante au vu du traitement fait aux personnels et aux dispositifs d'aides.

Les mouvements massifs de grève et de manifestation n'ont reçu aucune réponse si ce n'est l'annonce d'une inacceptable remise en cause du droit de grève dans l'éducation et dans la Fonction publique. De même avec l'annonce cet été de 13500 suppressions de postes dans le prochain budget, l'éducation nationale semble vouée à payer une nouvelle fois un lourd tribut aux finances publiques, sérieusement affaiblies par le vote du « paquet fiscal » l'été dernier.

Le gouvernement a également imposé à tous sans débat de nouvelles dégradations en matière de retraites et aucune négociation salariale n'est aujourd'hui engagée en dépit des promesses gouvernementales. L'annonce de versement d'une prime de prise de fonction pour les enseignants débutants et celle d'une augmentation des indemnités de direction d'école ne peuvent tenir lieu d'une véritable revalorisation du métier d'enseignant. Les exigences professionnelles de notre métier et l'engagement des enseignants nécessitent d'autres mesures bien plus importantes sur les salaires, le déroulement des carrières, sur la formation initiale et continue....

Avec les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative, nous portons l'exigence d'un service public de qualité qui permette par une autre politique éducative et budgétaire de transformer l'école et de mettre en place des dispositifs pédagogiques et de soutien innovants. Nous continuerons à poursuivre et amplifier les mobilisations au plan national et local pour exiger une école de la réussite pour TOUS. C'est dans ce sens que s'inscrivent les actions du 11 septembre, du 7 octobre et de la manifestation nationale à Paris le dimanche 19 octobre.

Mardi 7 octobre
voir déclaration page 3

**Dimanche
19 octobre**
**Manif nationale
à Paris**

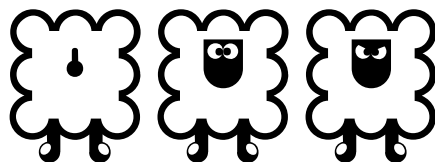
Sommaire

Edito	p 1	Réformes à gogo	p 2
Dégâts collatéraux	p 3	Edvige	p 4
Suppression de postes	p 5	Carte scolaire	p 6
Ecole maternelle	p 7	Adhésion	p 8

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental

Actu - Info
Tout est sur
<http://95.snuipp.fr>



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Des réformes à l'appel

Précipitation : urgence qui bâcle une nécessaire transformation de l'Ecole ou déluge de réformes néfastes pour le système scolaire ?

Oui il y a urgence à réduire l'échec scolaire, mais cela suffit !

Cela suffit de traiter ces fameux 15% d'élèves en échec comme une entité nébuleuse sans l'ancrer dans une réalité sociale. Il y a une corrélation forte entre situation sociale et échec scolaire, il n'est pas équitablement réparti sur le territoire.

La mise à plat des mesures prises par Darcos montre son renoncement à la réussite de TOUS les élèves : les dispositifs de soutien mis en place font fi de la réalité. Des groupes de 5 ou 6 élèves ! En ZEP-REP, ce sont parfois 10 élèves qui mériteraient une aide particulière. Par quelle astuce déontologique va-t-on expliquer à un enfant et sa famille que nous faisons le choix de ne pas lui proposer d'aide ?

Quant au nouveau système scolaire voulu par le ministre, il a pour principe de fonctionnement l'idée que c'est en dehors de l'Ecole obligatoire que l'on viendra à bout des difficultés : stages de remise à niveau pendant les vacances, accompagnement éducatif, heures d'aide personnalisée en dehors du temps scolaire.

Les grandes réformes sensées réduire par 3 l'échec scolaire ne reposent que sur le facultatif ! On peut facilement imaginer sur qui sera portée la responsabilité de l'échec, celui de la fausse ambition affichée, lorsque le constat inévitable sera fait. Inévitable sauf si on arrête l'hémorragie des suppressions de moyens, si on renforce les RASED, si on développe les écoles avec maîtres supplémentaires, si une véritable politique des ZEP est mise en place.

Organisation de la semaine

Le décret ministériel du 15 mai 2008 apporte les modifications annoncées dans l'année : la semaine scolaire passe à 24 heures étalées sur un maximum de 9 demi-journées, le samedi étant interdit ainsi qu'une modification du calendrier des vacances ; les élèves en difficulté auront « jusqu'à 2 heures » d'aide personnalisée par semaine ; le décret maintient que la journée scolaire ne peut pas excéder 6 heures, et c'est le cas, ces heures d'aide ne font pas partie de l'enseignement obligatoire !

Evaluations

Deux protocoles d'évaluations nationales, en CE1 et en CM2. La difficile mise en adéquation avec les dispositifs départementaux et les outils que se créent les enseignants promet de beaux « remue-méninges », en espérant éviter les questionnaires douteux comme certains vus en CM2, et la pression imposée par les nouveaux programmes autour des résultats des élèves. Ceux-là sont à coup sûr à l'origine du retard pris pour l'élaboration des livrets scolaires annoncés.

Nouveaux programmes

Qui n'a pas écrit, alerté sur les dangers, sur les contenus inadaptés, ou même réactionnaires des programmes pour lesquels, paraît-il, nous avons été consultés ? Chercheurs, enseignants, parents, inspecteurs même, ont unanimement dénoncé la conception mécaniste des apprentissages et une idéologie sous-jacente qui met en péril les missions de l'Ecole. Le ministère a fait la synthèse et revu sa copie quasi à l'identique. L'ensemble du texte conserve son essence, du sans plomb dans les petites têtes brunes, rousses ou blondes.

Temps de service des enseignants

27 heures hebdomadaires (24 + 3) : 864 heures annuelles d'école obligatoire + 108. 108 = 6 heures de conseil d'école + 18h d'animations pédagogiques + 24h de conseils de maîtres + 60 h consacrées à l'aide personnalisée (les maîtres formateurs sont déchargés de ces heures, et les directeurs au prorata du nombre de classes de leur école).

Aide personnalisée

Des 72 heures de classes supprimées, 12 basculent vers la formation et la concertation des enseignants, et 60 seront consacrées à l'aide personnalisée aux élèves qui rencontrent des difficultés (ou à de petits groupes en prévention de difficultés, en maternelle) et au temps d'organisation correspondant. De grandes disparités au niveau de l'organisation entre les circonscriptions sont à prévoir...

Accompagnement éducatif

2 heures après la classe dans 3 domaines d'activités : l'aide au travail scolaire (en intégrant les dispositifs existants : coup de pouce...), la pratique sportive et la pratique artistique et culturelle. Les activités seront encadrées par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation et/ou des intervenants extérieurs. Le dispositif qui existe au collège, est étendu à toutes les écoles élémentaires publiques et privées de ZEP-REP. Malgré le BO, il faudra sans doute attendre Toussaint avant un réel démarrage.

Stages de remise à niveau

3 stages de 15 heures pendant les vacances : printemps, début juillet et fin août ; des enseignants volontaires, heures supplémentaires défiscalisées obligent (mais pas défiscalisées pour le calcul de la taxe d'habitation) : une atteinte à nos revendications salariales, une réponse illusoire pour certains, malhonnête pour d'autres, et en tout cas inadéquate à la difficulté scolaire, et une contribution par son non-financement au démantèlement des services publics.

Des dégâts collatéraux à prévoir pour les enseignants

Outre les inégalités qui se développeraient entre les écoles et donc entre les élèves, la réforme aura aussi des conséquences négatives pour les personnels, en fonction du poste occupé, de l'école d'affectation...

Inégalités entre les écoles

Le texte national prévoit des actions de formation professionnelle pour les écoles qui n'utiliseraient que partiellement les 60 heures d'aide individualisée. Les écoles ayant peu d'élèves en difficultés bénéficieraient donc d'une formation continue plus importante que celles où plus d'élèves sont en difficultés...

Temps partiels

La déclinaison du temps de service a entraîné la modification des quotités de travail à temps partiel. Par exemple, le 77,78% devient 75%. Par ailleurs, toujours rien sur la déclinaison départementale du temps partiel en ce qui concerne les 108 heures. Ajouté au fait que le ou les jours de temps partiel sont de plus en plus imposés, l'organisation de la vie personnelle devient de plus en plus compliquée.

Cumul d'emploi

Les collègues contraints de faire des cantines pour des raisons financières ne pourront plus le faire. Il s'agit donc d'une baisse programmée du pouvoir d'achat. Est-ce un moyen de trouver des enseignants « volontaires » pour les stages de « remise à niveau » pendant les vacances ?

Amplitude horaire alourdie

«L'annualisation des 108 heures» a des conséquences concrètes sur la situation des collègues. Si les samedis

avec élèves sont effectivement supprimés, rien n'interdit le fait que les enseignants travaillent mercredi et samedi certaines semaines. Sans compter que les journées seront plus chargées au final. Amplitude horaire alourdie et organisation personnelle rendue plus complexe seront les premières conséquences de ces 108 heures.

Economies sur le dos des maîtres formateurs

Si les maîtres formateurs apparaissent comme dispensés de ces 60 heures (ou alors rémunérées en heures supplémentaires s'ils sont volontaires !), cela n'est pas un cadeau de l'administration. Leur décharge de service passe de trois à deux demi-journées par semaine sans que la charge de travail soit allégée et même au contraire. Cela permet surtout d'économiser des postes de DMA ; il n'y a pas de petites économies et la pseudo lutte contre l'échec passe alors au second plan !

Cela va par ailleurs alourdir de fait le service des DMA qui vont compléter quatre maîtres formateurs au lieu de trois. Enfin, dans le décret, rien est indiqué concernant le rôle spécifique des directeurs d'école : charge supplémentaire de travail, responsabilité particulière concernant l'articulation des différents temps des élèves. De même, des questions restent en suspens concernant le temps de service des membres des RASSED voire des titulaires remplaçants.

Temps partiels : l'arnaque !

La nouvelle organisation scolaire et les nouvelles obligations de service des enseignants ont des conséquences sur les quotités d'exercice à temps partiel. Figurent au rang des dommages collatéraux des changements de quotités de travail et le nombre de demi-journées travaillées. Ainsi par exemple la quotité de 77,78% n'apparaît plus dans la nouvelle circulaire ministérielle et devrait être remplacée par celle de 75%. Bien évidemment cela a des conséquences en terme de salaire : une baisse de rémunération mensuelle de près de 3% pour cette quotité et parfois plus pour d'autres quotités. Cela peut représenter une perte annuelle de l'ordre de 700 euros en moyenne. Ajouté au fait que le ou les jours de travail à temps partiel sont de plus en plus souvent imposés, l'organisation de la vie personnelle devient de plus en plus compliquée.

Comme beaucoup de textes attendus, la circulaire sur le temps partiel n'est parue qu'au mois d'août 2008 alors que les enseignants devaient formuler avant le mois de mars 2008 des demandes d'exercice à temps partiel pour cette rentrée.

L'Inspectrice d'Académie du Val d'Oise n'a pas encore annoncé de décisions concernant la mise en place de cette nouvelle circulaire ministérielle. Même si les quotités évoluent, **le SNUipp demande le maintien de l'intégralité du traitement annoncé dans la circulaire précédente.** Les engagements pris par l'administration au mois de mars ne peuvent et ne doivent pas être remis en cause au mois de septembre. Ces questions devraient être examinées lors du prochain groupe de travail que nous avons demandé en urgence auprès de l'Inspectrice d'Académie.

7 octobre

Journée syndicale mondiale pour un travail décent

Les six organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA), réunies le 04 septembre 2008, ont décidé de mettre en œuvre tous les moyens de parvenir à des mobilisations d'ampleur, dans tout le pays, le 07 octobre prochain à l'occasion de la journée syndicale mondiale pour le travail décent, organisée par la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Elles travaillent à la formalisation d'un appel unitaire en vue de favoriser l'implication dans cette journée du plus grand nombre de salariés.

Paris, le 04 septembre 2008

Infos sur <http://95.snuipp.fr>

Formation

Le serveur des inscriptions sera ouvert du 8 au 26 septembre 2008 inclus.

Inscription :

www.ia95.ac-versailles.fr
rubriques "1er degré" puis "formation continue" en activant le lien "Volet départemental du plan académique de formation".



2008-2009, l'année des enseignants ?

Le ministre de l'Education, Xavier Darcos, annonce que l'année scolaire 2008-2009 sera « l'année des enseignants » et promet des mesures très rapidement.

Se félicitant d'avoir mené à bien la réforme du primaire, il souhaite maintenant « s'occuper du métier des enseignants » et évoque « la revalorisation du métier d'enseignant, y compris matérielle » mais aussi « les conditions de travail », « des avantages nouveaux » et l'amélioration du début de carrière !

Pouvons-nous réellement y croire ?

Pendant que Xavier Darcos s'auto-congratule après ses réformes qui mettent à mal l'école primaire, nous ne pouvons que craindre le pire quant à ses intentions à notre égard.

L'impact de ses réformes (suppression du samedi matin et de 2h de classe pour les élèves, nouveaux programmes.....) sur nos conditions de travail sera, nous l'avons tous compris, très fort. Les bouleversements de l'organisation de notre temps de service et la mise en place de dispositifs supplémentaires, qui ne sont pas de nature à réduire l'échec scolaire, augmentent notre charge et notre temps de travail. Il y a donc, effectivement, urgence à prendre en considération les conditions d'exercice de notre

métier et à les améliorer.

Bien que la baisse des effectifs et l'octroi de maîtres supplémentaires soient indispensables tant pour la réussite des élèves que pour un bon exercice de notre mission, le gouvernement prend le chemin opposé en continuant à supprimer massivement des postes dans l'Education : -13500 en 2009-2010 après les -11200 en 2008-2009.

Alors non, ce ne sont pas les dernières déclarations de notre ministre qui vont nous redonner confiance. Nous n'oublions pas le passage en force de la semaine de 24h, le mépris de notre avis sur les nouveaux programmes et la mise en place des stages de remise à niveau pendant les vacances.

Alors oui, monsieur le ministre, nous sommes preneurs ; à condition que nos demandes soient prises en compte. Si 2008-2009 doit être l'année des enseignants, alors nous nous réjouissons que celle-ci débute par une augmentation de nos salaires. Et puis, pendant que vous y êtes, faites de cette nouvelle année celle des élèves, de l'école et du service public d'éducation en revoyant votre copie de l'an passé que les Français, comme les enseignants, jugent négativement.

Un fichier nommé Edvige

Appel public à signatures pour obtenir l'abandon du fichier EDVIGE, instituant le fichage systématique et généralisé, dès l'âge de 13 ans, par la police des délinquants hypothétiques et des militants syndicaux, politiques, associatifs et religieux.

Sans débat public préalable, le gouvernement, par un décret publié au Journal officiel du 1er juillet 2008, a considérablement accru les capacités de fichage de nos concitoyens. Ce fichage sera assuré, à l'avenir, par la Direction centrale de la sécurité publique (fusion des Renseignements Généraux et de la DST).

A cette fin, un nouveau fichier policier sera mis en place sous le nom d'EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Il recensera, de manière systématique et généralisée, toute personne « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». Sans exception, toutes les personnes engagées dans la vie de la cité sont donc visées.

En outre, ce fichage vise à permettre la collecte de renseignements identitaires sur les « suspects » (personne mais également groupe) simplement considérés, par la police, comme susceptibles, à l'avenir et de manière totalement hypothétique, de porter atteinte à « l'ordre public ».

Il permettra de compiler toutes les notes de renseignements telles que : état civil, photographie mais aussi fréquentations, comportement, déplacements, appartenance ethnique, vie sexuelle, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenances syndicales et associatives ...

La police sera autorisée à consulter ce fichier en cas d'enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois.

Les mineurs ne seront pas épargnés puisque fait sans précédent dans notre République et particulièrement choquant, leur fichage sera autorisé dès l'âge de 13 ans et cela sans qu'aucune infraction n'ait été commise et sur la seule base de leur dangerosité présumée.

Cette initiative gouvernementale, porteuse à l'évidence de nombreuses dérives, s'inscrit résolument dans le cadre de la mise en place d'une politique sécuritaire ouvertement revendiquée.

Le gouvernement est passé outre aux réserves émises par la Commission nationale Informatique et Libertés concernant ce fichier qui, dès sa parution, a suscité les plus vives réprobations de multiples organisations associatives, syndicales et politiques.

C'est pourquoi les organisations et les personnes signataires de cet appel :

- exigent le retrait du décret autorisant la mise en place du fichier EDVIGE qui institue un niveau de surveillance des citoyens totalement disproportionné et incompatible avec une conception digne de ce nom de l'état de droit,
- sollicitent le soutien et la signature de tous nos concitoyens et de toutes les organisations attachées aux libertés publiques, au respect de la vie privée et des droits de l'enfant,
- s'engagent à se constituer, dès le mois de septembre 2008, sous forme de Collectif afin de prendre toute initiative utile visant à obtenir des pouvoirs publics qu'ils renoncent à la mise en place du fichier EDVIGE.

SIGNER L'APPEL EN LIGNE :

<http://nonaedvige.ras.eu.org/>

"Service minimum d'accueil"

Une remise en cause du droit de grève !

Le SNUipp dénonce vivement la méthode employée par le gouvernement qui consiste à présenter la mise en place du droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires comme seule réponse à la mobilisation des enseignants, parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et des associations complémentaires de l'école, pour défendre le droit à une éducation de qualité pour tous.

Il conteste le principe d'une déclaration individuelle des enseignants grévistes 48 heures avant la date d'une journée de grève.

De plus, le projet de décret introduit un dispositif de « négociation préalable » qui restreint l'exercice du droit de grève des enseignants. Cette mesure est sans rapport avec la mise en place d'un service d'accueil.

Le SNUipp rappelle que les enseignants des écoles prennent systématiquement le soin d'avertir les parents d'élèves en cas de mouvement social pour que ceux-ci puissent anticiper les difficultés de garde d'enfants.

En se déchargeant une nouvelle fois sur les collectivités locales, ce dispositif correspond à un dévoiement de la mission première de l'école qui est de fournir un enseignement et non une garderie.

Le SNUipp exige dans l'esprit du relevé de conclusions du protocole social fonction publique, un dialogue social construit sur une concertation approfondie avec l'ensemble des organisations représentatives. Ce projet de décret ainsi que la circulaire du 26 août 2008 n'ont fait l'objet d'aucune concertation préalable, c'est pourquoi nous demandons le retrait du projet de décret de l'ordre du jour et un réexamen complet de ces textes.

C'est pourquoi, le SNUipp et la FSU avec d'autres organisations (SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, CGT-EDUCATION, SUD-EDUCATION) ont décidé de boycotter le Comité Technique Paritaire Ministérielle du 4 septembre.

Université d'automne du SNUipp

Si la recherche ne vient pas à toi, va à la recherche. Telle pourrait être la devise de l'Université d'automne du SNUipp dont la 8e édition se déroulera du 24 au 26 octobre à La Londe-les-Maures dans le Var.

Le contact direct avec les chercheurs est une occasion unique de faire le point sur leurs travaux, d'échanger avec eux, de partager les expériences entre enseignants. Une Université très professionnelle donc, mais également un moment de convivialité au bord de la grande bleue alors que débutent les vacances d'automne. Une quarantaine de conférences sont annoncées, ainsi que deux séances plénières. La liste des intervenants et le programme seront prochainement mis en ligne sur www.snuipp.fr. Inscriptions au siège du SNUipp (01 44 08 69 36).



Nouvelle indemnités direction

A l'évidence le dossier « direction et fonctionnement de l'école » n'était pas clos après le protocole De Robien comme le prouve l'annonce par Xavier Darcos d'une revalorisation de la fonction de directeur(trice) d'école « en reconnaissant leur engagement dans la réussite de l'école primaire et en améliorant leur régime indemnitaire ». Dans une période où les directeurs (trices) d'école sont et vont être énormément sollicités, il faut bien mettre un peu d'huile dans la mécanique.

Nouveau montant des indemnités de direction d'école.

Nbre de classes	Indemnité 2007-08	Nouvelle indemnité 2008-09
De 1 à 4 classes	1295,64 •	1495,64 • (+ 200 •)
De 5 à 9 classes	1295,64 •	1695,64 • (+ 400 •)
Plus de 10 classes	1295,64 •	1895,64 • (+ 600 •)

Cette majoration de 200, 400 ou 600 • sera versée en novembre.

Il n'en reste pas moins que la réponse attendue sur la question de la direction d'école est loin de se limiter à cette indemnité. Le dossier reste donc entier.

+ 1500 !

Le ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer le versement d'une prime de prise de fonction d'un montant de 1 500 • pour chaque enseignant* débutant.

Une indemnité de premier poste avait déjà été prévue dans le budget 2005 mais n'avait jamais été versée à la suite de restrictions budgétaires. Le SNUipp se félicite de sa mise en place et demande que l'étude de la généralisation d'une prime d'installation et d'équipement à l'ensemble des enseignants des écoles soit engagée.

En effet, les exigences professionnelles d'aujourd'hui (maîtrise et emploi des nouvelles technologies, ouvrages didactiques, abonnement à des revues pédagogiques, achat de matériel informatique, abonnement internet...) impliquent des dépenses importantes qui pèsent sur la rémunération de tous les enseignants des écoles.

La revalorisation des enseignants annoncée par le ministre ne peut se limiter à cette mesure, le Snuipp demande l'ouverture de négociation sur les rémunérations de tous les enseignants des écoles.

** Cette prime sera versée en deux fois au mois de novembre 2008 et mars 2009. Tous les stagiaires (PE2 en 2007/2008, listes complémentaires recrutées en 2006/07, recrutés par concours interne non enseignants) titularisés en 2008/2009 en bénéficieront. Elle est cumulable avec la prime d'installation en vigueur dans certains départements.*

- 13500

L'essentiel des 13 500 fermetures de postes dans l'Education nationale concernerait le **premier degré**.

C'est incompréhensible et inacceptable : comment comprendre que le nombre de PE diminuerait à la rentrée 2009, alors que les prévisions du ministère comme celles de l'Insee annoncent une progression de l'ordre de 29 000 élèves ? Cette suppression de 6500 postes conduirait à de nombreuses fermetures de classes, à un alourdissement des effectifs, à une diminution de la scolarisation des élèves en maternelle, à une détérioration du système des remplacements...

Cette annonce constituerait un bien mauvais cadeau pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire. Elle serait une immense régression confirmant le renoncement à une école publique au service de la réussite de tous.

Formation initiale

Mise à mort annoncée de la formation professionnelle

Au début de l'été, le gouvernement a dévoilé son projet concernant la formation initiale des enseignants, un projet dangereux pour l'avenir de l'école ayant notamment comme finalité de nouvelles réductions budgétaires.

Comme à son habitude, sans aucune concertation préalable, le gouvernement a confirmé au début de l'été son projet de réforme de la formation initiale dit de « mastérisation ». Cette réforme poursuit celle commencée en 2006 qui introduisait le stage filé, première ébauche d'une formation placée sous le signe du compagnonnage. En même temps, l'intégration des IUFM aux universités sans aucun cadrage national et le contexte de réduction budgétaire créent les conditions de la disparition de ces lieux de formation professionnelle propres à l'Education nationale. Selon le projet gouvernemental, dès la session 2010 du concours, les candidats devraient être titulaires d'un master (Bac+5) ou en passe de l'obtenir. **Et dès l'obtention du concours, les lauréats seraient envoyés en classe à temps plein pour se former à l'aide d'un compagnonnage, exercé par des collègues "expérimentés"**. Certes, des actions de formation seraient proposées, mais en dehors du temps scolaire...

Cette fin de toute formation professionnelle est en lien avec la vision des apprentissages contenue dans les nouveaux programmes : à quoi bon réfléchir aux problèmes rencontrés par les élèves qu'ils soient d'ordre pédagogique, éducatif ou social si le métier d'enseignant se résume à l'application de recettes simples mais peu efficaces dans la lutte contre la difficulté scolaire.

Cette casse de la formation professionnelle permet égale-

ment au gouvernement de supprimer 25000 postes de stagiaires, dont 13000 pour le 1er degré.

En contrepartie de cette réforme, le ministre a annoncé une « revalorisation » qui risque fort de ne profiter qu'aux nouveaux enseignants recrutés au niveau master et donc de créer une nouvelle division entre les enseignants, après celles des PE/instituts et des capétiens/agrégés dans le secondaire.

Enfin, cette élévation du niveau de recrutement marquerait un coup d'arrêt à la difficile démocratisation de l'accès au métier d'enseignant sans développement en parallèle de bourses et de pré-recrutements pour assurer la mixité sociale et résoudre les problèmes de viviers dans certaines filières.

Ces mesures gouvernementales qui vont à l'encontre de la conception ambitieuse du métier que portent le SNUipp et la FSU.

Enseigner est un véritable métier qui s'apprend, pour ce faire la formation initiale doit être à la hauteur des enjeux de la réussite de tous les élèves en conjuguant maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels et en s'appuyant sur la recherche. Avec les autres syndicats enseignants de la FSU, avec les signataires de « l'appel pour une formation des enseignants de haut niveau dans des IUFM rénovés* », avec l'ensemble des enseignants, le SNUipp entend porter ses propositions pour une autre formation professionnelle.

(*) <http://www.former-des-enseignants.org>

Une formation initiale programmée sur 3 ans articulant action et réflexion

Pour le SNUipp, il faut :

- une première année de préparation au concours déjà tournée vers l'exercice du métier mettant à disposition des futurs enseignants un ensemble fondamental de connaissances théoriques et pratiques.

- une seconde année en alternance alliant stages en responsabilité et retour réflexif sur les pratiques professionnelles. Les stagiaires, épaulés par un tuteur, seraient placés en situation de formation réelle, et non utilisés comme des moyens de remplacement. Cette seconde année débutant par un stage de pratique accompagnée conséquent.

- une troisième année effectuée sur un poste à mi temps, le second mi-temps étant consacré à des compléments de formation.

Carte scolaire : ajustement du CTPD du 4 septembre

Dans un climat lourd d'inquiétude face au retrait massif de postes dans l'Education Nationale, nous avons le sentiment que l'Inspectrice d'Académie a joué la modération en cette fin de travaux de carte scolaire. On pouvait craindre suite aux vérifications précises des effectifs de rentrée une application stricte des seuils. Dans la réalité, l'Inspectrice d'Académie a fait le choix de réduire de plus de 16 postes les moyens BD du département afin de se laisser plus de souplesse au bénéfice du nombre de classes.

Ainsi, nous enregistrons un total de 27 ouvertures de classes contre 12 fermetures. 4 écoles en dessous des seuils ont pu bénéficier de « non-fermeture » par considération de leur situation particulière (secteur sensible, livraisons de logements garanties, travaux...)

Nous nous félicitons de la réouverture de nombreuses classes qui avaient fermé lors des étapes précédentes. Mais nous ne pouvons que regretter que ces situations, défendues par la délégation du SNUipp lors des travaux

précédents, n'aient obtenu gain de cause qu'à cette phase ultime de la carte scolaire.

La situation de l'ASH est inquiétante. Manque de place pour accueillir tous les élèves. Ainsi l'ouverture d'une UPI sur Argenteuil a été annoncée en urgence en juillet pour faire face à la montée des effectifs. Malgré une augmentation du nombre de postes de référents à cette rentrée, ceux-ci n'ont pas tous été pourvus. Dans ces conditions l'ambition de réussite de la scolarisation des enfants en situation de handicap reste un vœu pieux.

Nous remercions les nombreuses écoles du département qui nous ont fait confiance en nous transmettant leur dossier et nous continuerons avec vous, à défendre l'intérêt général dans le fonctionnement des écoles et à promouvoir l'Ecole Publique.

Toutes les mesures sont consultables sur
<http://95.snuipp.fr>

Ecole maternelle

Un rapport, des propos et un budget lourds de menaces

Le rapport Tabarot sur la petite enfance, les propos de Xavier Darcos sur la non nécessité de posséder un bac+5 pour surveiller la sieste et les suppressions massives de postes font craindre une attaque sans précédent sur l'école maternelle.

Le 23 juillet, Mme Tabarot, députée UMP des Alpes Maritimes, a rendu au Premier Ministre son rapport au sujet « du développement de l'offre d'accueil de la petite enfance ». Afin de permettre la création du « droit opposable de garde d'enfant » promis par le candidat Sarkozy, constatant que des besoins restent non couverts, le rapport préconise notamment le développement de crèches d'entreprise, de maisons d'assistantes maternelles, ainsi que la création d'un congé parental raccourci et mieux rémunéré.

Ce rapport propose la création de « jardins d'éveil » pour accueillir les enfants entre 2 et 3 ans. Ces structures seraient créées dans les locaux des crèches et écoles maternelles, ce qui libérerait des places en crèches pour les tout petits. L'encadrement étant moindre qu'en crèche, un adulte pour 12 enfants au lieu de 8 en crèche, ces structures coûteraient moins cher que l'accueil collectif proposé actuellement, au dépend de la qualité de l'accueil. Ce nouveau mode d'accueil, les « jardins d'éveil », payant pour les familles, aurait pour mission de préparer « la préscolarisation des enfants de 2 à 3 ans ». Les activités d'éveil seraient menées par des professionnels de la petite enfance épaulés par des « papys ou mamies-sitters » (sic). Si le rapport note le bilan positif de la scolarisation des deux ans et le caractère peu coûteux de ce mode d'accueil pour l'Etat, il souhaite seulement « maintenir la possibilité pour les enfants âgés de deux ans d'être accueillis à l'école maternelle, si tel est leur intérêt et en fonction des places

disponibles ». Cette dernière condition restreint considérablement les possibilités au vu de la politique budgétaire d'austérité menée actuellement, l'école maternelle est considérée comme une variable d'ajustement par le Ministère, et les places pour les deux ans sont en constante diminution.

Cette dépréciation de l'école maternelle ne va pas aller en s'arrangeant. Les 13 500 suppressions de postes prévues cette année vont encore dégrader les conditions d'encadrement en maternelle et les possibilités de remplacement déjà en deçà de celles de l'école élémentaire, elles-mêmes insuffisantes au regard des besoins.

Ce ne sont pas les propos de Xavier Darcos, « pas besoin de posséder un bac + 5 pour surveiller la sieste » à propos de la future formation des enseignants et l'éventuelle revalorisation des débuts de carrière, qui vont rassurer sur les projets gouvernementaux envers l'école maternelle. Dans un contexte de suppressions massives de postes, elle pourrait être la première touchée. La petite section pourrait, par exemple, être remplacée par ces fameux « jardins d'éveil ».

Le gouvernement est bien loin d'une vision ambitieuse de l'école maternelle, élément fondamental dans la lutte contre l'échec scolaire, notamment à travers la scolarisation des 2 ans si elle se déroule dans des conditions adaptées. Le SNUipp sera donc très vigilant sur les orientations prises par le gouvernement à propos de la petite enfance et de l'école maternelle.

Elections professionnelles

Les enseignants votent pour leurs délégués du personnel

Comme tous les trois ans, les élections à la Commission Paritaire Administrative Départementale auront lieu cette année. Ces élections permettent d'élire les représentants du personnel. Il est important que chacun(e) s'exprime lors de ce vote : c'est la seule garantie d'avoir des délégués du personnel représentatifs de l'ensemble de la profession face à l'administration.

C.A.P.D. kesako ?

La Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) composée à parité de représentants du personnel et de l'administration traite de tout ce qui concerne la gestion individuelle des carrières : règles et barèmes départementaux, départs en stages de formation continue, promotions, liste d'aptitude à la direction d'école, départs en stages CAPA-SH, liste d'aptitude PE, postes adaptés, mouvement, inéats/exéat, dossiers individuels divers...

Les résultats aux élections déterminent également la composition d'autres instances comme le Comité Technique Paritaire (CTP) ou le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui donnent leurs avis sur la carte scolaire, la formation continue, le taux de l'IRL...

La CAPD est consultative et émet des avis, mais c'est l'administration et elle seule qui prend la décision finale. Les élu(e)s du SNUipp contrôlent l'ensemble de ces opérations et interviennent pour que les règles soient respectées.

Ils informent les collègues des décisions de la CAPD. Ils agissent systématiquement pour obtenir des avancées qui allient intérêts collectifs et individuels.

Qui vote ?

Tous les enseignants du 1er degré titulaires à l'exception des collègues en disponibilité.

Quelles modalités de vote ?

référence : BO n°29 du 17/07/08

- les enseignants (directeurs, adjoints) des écoles de 8 classes et plus ainsi que des EREA votent dans leur école ou établissement le 2 décembre.

- les enseignants des écoles de moins de 8 classes, membres des RASED, les remplaçants (brigade, ZIL ...), les collègues en CLM, CLD ou en congé de formation professionnelle, les collègues détachés ou mis à disposition votent par correspondance.

Attention : pensez à vérifier que l'administration possède votre bonne adresse pour recevoir le matériel de vote.

Quand a lieu le vote ?

- par correspondance : dès réception du matériel
- dans les écoles : le 2 décembre 2008 avant 15h

NOM : M. Mme. Mlle **Prénom :**

Nom de jeune fille : **Date de naissance :**

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone : **e-mail :**

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
 Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2009.
 Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2008/2009

échélon	Cocher la case correspondant à votre situation		
	instit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

ATTENTION : Montants en EUROS

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
- PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75•
- Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ **Pour toute situation particulière, contacter la section**

Le montant de ma cotisation est : _____
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise _____
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
 Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : _____ (10 max d'oct. à juillet)
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE	AUTORISATION de PRELEVEMENT	N° NATIONAL EMETTEUR 405.975
Nom et prénom adresse Code postal Ville	J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.	ORGANISME CREANCIER SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX
COMPTE à DEBITER	Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)	
Code Etablissement Code guichet N° de compte Clé		
Date Signature		

**Syndiquez-vous dès maintenant
pour l'année scolaire 2008-2009**

**Possibilité de payer en 10 fois
66% déductible des impôts**